



## PROFIL POUR CE DIPLOME :

### Public visé :

Formation accessible aux élèves de 3<sup>ème</sup> générale, de 3<sup>ème</sup> PrépaMétiers, aux élèves de CAP et aux élèves issus de 2<sup>de</sup> générale et technologique.

### Prérequis :

Avis de passage fin de 3<sup>ème</sup> en voie professionnelle

### Modalités et délais d'accès :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat »

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

A l'issue, le jeune sera capable de :

- Intervenir sur les installations et équipements (matériels et logiciels) entrant dans la constitution de systèmes de réseaux informatiques et téléphoniques.
- Participer au service client en complémentarité des services commerciaux de l'entreprise
- Participer à la mise en réseau de terminaux et aux télécommunications : Systèmes de transport, de distribution et de raccordement, Systèmes de commutation et de routage, Systèmes de communication VDI (objets numériques communicants).

## PERSPECTIVES POST-FORMATION :

- MC Mécatronique navale
- BTS Maritime Maintenance des systèmes électro-navals
- BTS Services informatiques aux organisations
  - option A solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux,
  - option B Solutions logicielles et applications métiers
- BTS Systèmes numériques option A informatique et réseaux, option B électronique et communications
- BTS Systèmes photoniques

## ORGANISATION DE LA FORMATION :

### Moyens et méthodes pédagogiques :

Les séquences pédagogiques sont sous forme de cours, de travaux pratiques sur plateau technique.

Le professeur a à sa disposition, un vidéoprojecteur interactif, un réseau informatique pédagogique avec accès à Internet, un Espace Numérique de Travail, des tablettes pour l'autonomie de l'élève.

L'alternance se fera tous les 15 jours : 15 jours au lycée, 15 jours en entreprise



## Modalités d'évaluation :

Evaluation formative, sommative récapitulées sur un bulletin semestriel.

Contrôle ponctuel, contrôle en cours de formation...

L'évaluation se fera sous le mode du CCF pour les épreuves : Mathématiques, Sciences, Enseignement Professionnel, Langue vivante, Arts Appliqués, EPS et en ponctuel pour les épreuves : Economie-Gestion, PSE, Français et Histoire-Géographie.

## Validation :

L'élève obtiendra le diplôme du Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques, option Réseaux Informatiques et Systèmes Connectés du Ministère de l'Education Nationale.

En cas d'échec aux épreuves, le candidat peut garder le bénéfice de ses notes pour lesquelles la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20 durant une période de 5 années consécutives, la fourniture d'une copie du relevé de notes étant nécessaire.

En 1<sup>ère</sup> SN, l'apprenti peut s'il le souhaite, changer de filière et candidater au passage en 1<sup>ère</sup> STI2D avec un examen de son dossier.

## Nombre de participants :

15 apprentis maximum.

## Durée de la formation :

1 an

## Tarifs de la formation :

Prix de vente : se référer au coût opco : [doc6p\\_arrêté\\_24\\_08\\_20\\_niveaux prise en charge contrats apprentissage.pdf](#)  
Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé

Tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO

Employeurs du secteur public, voir décret

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

## Accessibilité handicap :

... (Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : locaux, adaptation des moyens de la prestation)  
- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Référente handicap du CFA Jean Bosco : Sophie Dumortier 07.87.14.25.31 ou [dumortier.s@cfajeambosco.fr](mailto:dumortier.s@cfajeambosco.fr)



## COORDONNEES :

<p>UFA-FRESC – Siège 10 Boulevard de Metz 59100 Roubaix</p>	<p>H.Goossens, Directeur de l'UFA-FRESC</p>
<p>UFA-FRESC, site Léonard de Vinci – Site de réalisation 10 rue Notre-Dame des Victoires 59100 Roubaix</p>	<p>Ch.Faidherbe, Responsable UFA-FRESC, site Léonard de Vinci</p>

## TAUX DE SATISFACTION

Apprenti, entreprise, financeurs(opco), formateurs

## TAUX DE LA DERNIERE SESSION DE FORMATION :

A calculer selon les modalités précisées dans le **doc7\_fiche\_calcul\_indicateurs\_UFA.docx**

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels : *non disponible à ce jour*

Taux de poursuite d'études : *non disponible à ce jour*

Taux d'interruption en cours de formation : *non disponible à ce jour*

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : *non disponible à ce jour*

## Valeur ajoutée

- Equipe Pédagogique : Professeurs certifiés.
- Infirmerie : deux infirmières qui réalisent aussi un point écoute.
- Equipement :
  - Plateau technique : 400 m<sup>2</sup>
- Formations :
  - formation SST